

# N°1 / GREEN NEW DEAL EN RÉGION SUD

## FINANCER LES PROJETS STRUCTURANTS DE L'OIR

### ENERGIES DE DEMAIN

## Stratégie de décarbonation en région Sud : l'industrie en 1ère ligne

Conjuguer compétitivité et neutralité carbone, tel est l'enjeu de la nouvelle stratégie industrielle adoptée le 10 mars 2020 dans le cadre du Green New Deal, et, qui doit agir directement sur le marché unique et ses irrégularités en investissant notamment auprès des PME européennes.

Dans ce cadre, l'industrie est appelée à jouer un rôle clé dans la réalisation des objectifs de transition énergétique avec l'objectif de poursuivre ces actions en matière de neutralité carbone. Cette orientation bénéficie d'un soutien renforcé à la suite de la crise sanitaire mondiale pour consolider la souveraineté économique et dynamiser l'appareil productif français.

L'ambition a été confirmée lors de l'annonce du Premier ministre concernant les mesures du Plan de relance pour la France en faveur de la filière hydrogène. Sur les 30 Mds€ prévus pour la transition énergétique, l'investissement global en faveur de l'hydrogène vert sera de 3,4 Mds d'euros d'ici 2023 et jusqu'à 7,2 Mds d'euros d'ici à 2030.

Une bonne nouvelle qui vient conforter l'ambition de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui souhaite devenir la première région française neutre en carbone à l'horizon 2050 en accord avec les objectifs fixés par l'Etat et l'Union Européenne.

La région Sud poursuit donc sa stratégie de décarbonation notamment envers les secteurs d'applications dynamiques identifiés sur ses territoires tels que : la mobilité verte, l'industrie décarbonée, l'efficacité énergétique.

Elle soutient l'émergence de nouveaux modèles économiques, de gouvernance, souvent en lien avec l'économie circulaire, et qui ont encore besoin de se structurer avant d'atteindre une maturité suffisante sur le marché.

En effet, de l'exploitation des énergies fossiles à la production d'énergies renouvelables, le profil économique de la production d'énergie va radicalement évoluer dans les prochaines décennies. C'est pourquoi l'émergence des projets de l'OIR Energies de demain ne peut se faire sans une évolution des modèles traditionnels de structuration économique et financière.



### Green New Deal : le Pacte vert pour l'Europe

Présenté le 11 décembre 2019, le **Pacte vert pour l'Europe** propose une feuille de route assortie d'actions destinée à traduire l'engagement politique envers le climat en obligation juridique. Il prévoit notamment la mise en place du **Just Mechanism Transition (JMT)** auprès des régions pour un soutien ciblé aux effets de la transition avec une enveloppe de 100 milliards d'euros sur la période 2021-2027 dans les régions les plus touchées.

#### Trois sources de financements sont déjà prévues :

- La création d'un **Fonds de Transition Juste** (7,5 milliards d'euros) qui vient ainsi s'ajouter aux budgets européens attribués aux régions. Avec un montage financier basé sur l'engagement réciproque des territoires éligibles destinés à générer des investissements massifs (30 et 50 milliards d'euros au moins) et devra également s'accompagner des ressources nationales.
- Un **programme dédié à une transition juste dans le cadre d'InvestEU** pour mobiliser jusqu'à 45 milliards d'euros d'investissements. Il cherchera à attirer des investissements privés, notamment dans l'énergie et les transports durable.
- Un **mécanisme de prêt du secteur public** avec la Banque européenne d'investissement soutenu par le budget de l'UE pour mobiliser entre 25 et 30 Mds d'euros d'investissements.

Depuis l'annonce du Green New Deal, plusieurs lois, stratégies et plans d'actions ont été présentés, et pour certaines adoptées, à la Commission Européenne. Plus d'informations :

[https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal\\_fr](https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr)

<https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en>

## Financer les projets structurants des « Energies de demain »

Dériskuer et “faire infuser” les nouveaux projets positionnés sur les secteurs des énergies renouvelables sont les défis actuels de la réussite future des objectifs de transition énergétique. En effet, leur financement est bien souvent un processus long avec :

→ En premier lieu, une phase d’aide(s) publique(s) destinée(s) à structurer le projet et faciliter leur émergence dans la filière et

→ Une seconde phase de « massification » dans laquelle le marché prend le relais et où les PME doivent, à leur tour, se structurer financièrement et juridiquement pour faire face aux coûts de croissance.

Ainsi, pour financer des projets de production d’énergie verte, l’approche du risque est différente selon la maturité des secteurs et des filières. Si le secteur de l’éolien et du solaire sont au stade d’une massification sur le marché, la filière méthanisation est aujourd’hui en phase de structuration et de stabilisation réglementaire, tandis que les technologies de (pyro)-gazéification et de Power to gas / Power to H2 sont pour beaucoup en phase de démonstrateur. Si les investissements dans les projets sont conditionnés par la maturité d’une filière, des technologies, au « time to market », ce n’est pourtant pas le seul critère au démarrage d’un projet Energies de Demain.

L’articulation et l’imbrication entre les acteurs, la levée des verrous juridiques, réglementaires, et économiques, la compétitivité (coûts de production), la satisfaction de la demande sont tout autant de paramètres à prendre en compte. Selon leur taille, les projets Energies de demain sont longs à mettre en œuvre. Ils sont souvent structurés en 2 phases : une de développement et une de conception / réalisation. Cependant, les freins au déploiement de ces projets Energies de demain se concentrent principalement sur la 1<sup>ère</sup> phase qui consiste à obtenir les autorisations (*permitting*) : ingénierie, études d’impact, permis de construire, contraintes réglementaires, certifications.... Cette 1<sup>ère</sup> phase du projet s’étale en moyenne sur 2 ans et nécessite des investissements lourds pour lesquels les financeurs ne sont pas toujours prêts à prendre le risque. Si le soutien financier public est souvent la condition au démarrage du projet, celle du co-investissement public et privé est la garantie que le projet pourra passer dans sa phase de mise en œuvre.

Cependant, dans le domaine des énergies renouvelables, il demeure aujourd’hui extrêmement complexe de mobiliser des financeurs privés sur cette première phase à risque, alors qu’il est beaucoup plus facile de financer des projets d’entreprises dans d’autres secteurs d’activité, y compris à fort risque technologique (biotech, deeptech, etc.). Pour quelles raisons ce capital risque traditionnel ne s’oriente pas vers le financement de tels projets ENR ? Un risque trop élevé ? Des perspectives de revenus ou de valorisation insuffisantes ?

Face à ce constat, risingSUD s’implique via ses accompagnements dans l’exploration de nouveaux modèles, tels que le montage de gouvernance publique/privée pour financer la phase risquée des projets.

L’agence expérimente d’autres formats de tours de tables : des grappes de projets affichant des niveaux de rentabilité différents sont présentés aux financeurs et investisseurs. Cette approche économique et financière globale permet de mettre en relief un intérêt tangible pour investir au capital de sociétés de projets.

D’autres leviers qui relèvent d’une expertise en ingénierie financière sont en cours d’étude avec notamment des moyens à mettre en œuvre pour valoriser et monétiser les externalités positives, minimiser les surcoûts d’exploitation et d’investissements des projets et optimiser l’appétence à investir.



### L’OIR EN ACTION !

Depuis 2016, risingSUD a accompagné 97 projets structurants dont 76 présentés au Comité d’Ingénierie Financière, organisé par la Région Sud Provence Alpes Côte d’Azur, deux fois par an. L’évènement réunit des investisseurs publics et privés autour de projets structurants préalablement sélectionnés et accompagnés dans le cadre des O.I.R.

### EXEMPLE DE PROJETS

**Green Gas Provence (13)** : le projet vise la production d’hydrogène (4,1 T/an) et de bio carburant (28 000 T/an) à partir de Combustibles Solides de Récupération (5 T/h) par procédé de Pyrogazéification. Les besoins en portent sur la phase développement, 100 % à financer en equity.

**Sunrhysse (83)** : le projet vise la production d’hydrogène vert (électricité solaire PV) pour adresser la montée en charge d’usages de mobilité terrestre et maritime (2 MW, 5 MW et 30 MW à partir de 2024). Les besoins portent sur l’investissement des infrastructures de production avec un couplage de financement en equity, dette et subvention.